

RAPPEL DES RESERVISTES DE LA POLICE NATIONALE AVANT LE 30 JUIN 2009 !!!

Tous les policiers à la retraite, de moins de 60 ans, ont reçu l'ordre de se faire recenser avant le 20 mars 2009 et de réintégrer leurs postes avant le 20 juin 2009. Comme par hasard, cet échéancier coïncide entre le G20 et la réintégration de la France au sein du commandement de l'OTAN.

Au même moment, "Le monde diplomatique" publie un article au titre symptomatique : "Comment les armées se préparent au combat urbain". L'auteur, Mr Leymarie évoque "les manoeuvres de l'armée française dans des villes françaises, notamment Sedan ou Fréjus, en 2008, dans le cadre de la préparation de la Force de réaction rapide de l'OTAN pour "sécuriser" et évacuer des populations, face à une menace de groupes paramilitaires ou terroristes".

A titre informatif, la France dans le cadre de sa réintégration au sein du commandement de l'OTAN, récupère 2 centres de commandement majeurs dont celui basé à Lisbonne qui se trouve justement être celui de la force de réaction rapide de l'alliance atlantique !

L'article 5 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ainsi que l'article 9 du décret n° 2003-1395 du 31 décembre 2003 ont fixé les modalités de la mise en oeuvre de la réserve civile de la police nationale, les réservistes, dans le cadre de leurs obligations statutaires de disponibilité, ne peuvent faire l'objet d'un rappel au service qu'en cas de menaces ou de troubles graves à l'ordre public. Il s'agit donc d'une mesure exceptionnelle prise après arrêté ministériel !

Bref, en rapprochant ces informations, il est clair que les autorités publiques savent à coup sûr qu'un événement se produira d'ici à quelques mois, justifiant l'usage de la force.

Cette force devra être employée contre les populations civiles, car selon Nicolas Sarkozy, cf. extrait de son discours du 16 janvier 2009 à l'Elysée : "Les forces au service du changement sont considérablement plus fortes que les conservatismes et les immobilismes... On ira ensemble vers ce nouvel ordre mondial. Et personne, je dis bien personne, ne pourra s'y opposer".

Voici donc ci dessous la confirmation de cette information par le ministère de l'Intérieur français en date du 24 mars 2009 (source confidentielle !) :

Bonjour,

En application des textes réglementaires, un plan de rappel de la réserve statutaire de la police nationale a été défini dans la perspective de répondre aux rappels individuels ou collectifs du ministre chargé de l'intérieur en cas de menace ou de troubles graves à l'ordre public. Il prévoit notamment que les services d'emploi prennent contact avec les réservistes statutaires afin que chacun d'entre eux connaisse son poste d'affectation. Pour le 30 juin, l'ensemble des réservistes statutaires devra être affecté de manière opérationnelle.

Cordialement.

Mission nationale pour la réserve civile (MINATREC)
Cellule de communication
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Publié le 28 mars 2009 sur : <http://bellaciao.org/fr/spip.php?article83170>

"Ceux qui ont le privilège de savoir ont le devoir d'agir" (Albert Einstein)